

# 3

---

## L'équation de la réinsertion socio-économique des « retournés » maliens

### **Une réinsertion difficile et diversifiée**

Les formes et les manifestations de la réinsertion socio-économique des rapatriés varient d'une localité à une autre et d'un sexe à d'autre. Une vue globale de la situation socio-économique des communautés nous montre ce qu'est réellement la forme de leur réinsertion socio-économique. Les difficultés de leur réinsertion résultent du fait que beaucoup de ces communautés avaient axé leurs activités socio-économiques sur la Côte d'Ivoire. A cela il faut noter la pauvreté généralisée dans cette couche dont beaucoup deviennent une charge pour les familles respectives qui, sous l'étiquette de la parenté, sont enclins à se sacrifier pour leur cause. La réinsertion socioéconomique a conduit beaucoup de familles dans la pauvreté. Nous prenons ici l'exemple de Bamako et des cercles de Sikasso et de Kadiolo pour illustrer le problème de réinsertion des femmes, des enfants et des hommes rapatriés de Côte d'Ivoire.

Suite au rapatriement, pour faciliter la réinsertion des « retournés » maliens, le Gouvernement les a incités à se regrouper au sein d'associations et d'élaborer des projets économiques. C'est pourquoi nous avons assisté à la création de plusieurs associations qui ont reçu des aides financières pour leurs business ou des terrains d'habitation ou de culture. Au moment où nous faisons nos enquêtes,<sup>23</sup> neuf associations réunies au sein d'une coordination appelée CAMARCI<sup>24</sup> (Coordination des Associations des Malien Rapatriés de Côte d'Ivoire) avaient été créées.

### ***A Bamako***

Selon la présidente de l'ARM (Association pour la Réussite au Mali),<sup>25</sup> Mme Oumou Coulibaly, qui est aussi coordinatrice de CAMARCI, pour la

réinsertion des membres de son association, il a été entrepris beaucoup de démarches qui ont été souvent payantes. En effet l'association a reçu des lopins de terre de l'Office du Niger plus précisément dans le village de Koumana pour la riziculture et la promotion de la culture du manioc.

En raison de la distance et du manque de moyens de déplacement pour le suivi des travaux, ces lopins sont restés inexploités. Parmi les projets initiés par l'ARM, nous avons la culture du maïs pour laquelle l'association a aménagé 5 hectares pour en faire une banque de céréales après la récolte. Cette opération a été une réussite car la récolte a beaucoup donné. A côté du champ de maïs, l'ARM a aussi initié un projet d'appui pour l'insertion socio-économique de ses membres appelé PAISE-ARM. Ce projet vise à développer des filières manioc, pourghère et produits maraîchers à travers l'aménagement et l'exploitation de 12 hectares à Tingolé (entre Faranah, Marakakounko et Fana sur la route de Ségou) dans la commune rurale de Benko. Avec ce projet l'association compte créer des emplois pour ses membres hommes. La production de manioc servira à alimenter le programme « Attiéké ».<sup>26</sup> L'Association a aussi bénéficié de 135 hectares pour la construction de logements, toujours à Tingolé. L'obtention de ces terres de culture et d'habitation a été possible grâce au dynamisme des autorités locales des communes concernées. Le problème qui se pose est le manque de moyens pour exploiter les parcelles ou construire des logements.

Par ailleurs, selon la présidente de l'ARM, pour pouvoir construire des logements pour les retournés maliens, l'association a mis en place une Coopérative d'habitat pour ses membres et certains se sont déjà acquittés de leur cotisation. Elle n'est pas encore en possession du permis d'occupation du site qui doit abriter les logements sociaux. Les contacts se multiplient à ce niveau avec les autorités locales de Mountoukoula.

Mme Oumou Coulibaly estime qu'un engagement pour la construction de 200 logements sociaux leur a été pris par la Fondation-CEAR (Conseil Espagnol d'Appui aux Réfugiés), mais cet engagement est fonction de l'obtention du permis d'occupation.

Concernant la scolarisation des enfants rapatriés qui constitue aussi une priorité, l'association a ouvert une école spécialement pour les enfants rapatriés qui compte 62 élèves. Cette école<sup>27</sup> a été créée parce que certains des enfants n'avaient pas d'acte de naissance et d'autres avaient dépassé l'âge de la scolarisation. Les parents n'avaient pas les moyens d'homologuer leur situation. La création de l'école a été difficile au début à cause de la lenteur administrative et de la cherté du local.

Nous avons voulu limiter le nombre en fonction de nos moyens. A ce sujet, nous avons reçu du Ministre des Maliens de l'extérieur un don de 1 750 000 fca pour nous appuyer dans notre programme de scolarisation. Nous tenons à préciser que le rapatriement organisé par le Gouvernement du Mali n'était pas une imposition, il était organisé à l'intention des volontaires ; ceux-là qui craignaient une éventuelle complication de la crise.<sup>28</sup>

Un membre de l'Association des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire, M. Mamadou Danfaga, résidant à Bamako, ayant fait successivement 12 ans en Europe et 18 en Côte d'Ivoire. Il relate le processus de réinsertion socioéconomique des membres de son association:

la création des activités agro-silvo-pastorales fut la première vocation des membres de l'association pour assurer l'autosuffisance alimentaire. Ce secteur demeure celui qui reste facile à s'insérer. Dans le cadre de la réinsertion l'AMARCI a initié un projet de riziculture dans l'office du Niger dont les études ont été financées par le programme d'infrastructures rurales. Le projet de riziculture fut un accord entre le Gouvernement et l'AMARCI sur un contrat en bail de 50 ans sur une superficie de 102 hectares. Un village de rapatriés a été fondé. Le fonds de solidarité nationale du Ministère du Développement Social a financé les toitures du projet de réhabilitation des membres de l'AMARCI.

Sur un site de 220 hectares à Faragueto dans la commune de Kita, 46 familles de 700 personnes ont été installées en juin 2006 et il est prévu en 2007 l'installation de 120 autres familles. L'Etat, à travers le Fonds<sup>29</sup> de Solidarité, a financé l'achat de 20 bœufs, 25 charrues, 15 semoirs, 3 charrettes, 3 ânes. Dans le cadre de la promotion de l'agriculture, 128 hectares toujours à Faragueto ont été défrichés pour la culture sèche.<sup>30</sup> A Kodala le projet de riziculture sur bas-fonds est envisagé sur une superficie de 110 hectares. La synthèse des études ont été financées par le FIDA Fonds des Nations Unies pour le Développement Agricole.

### *Dans le cercle de Sikasso*

La proportion des rapatriés s'élève à 34,12 pour cent, proportion rapportée au nombre total des rapatriés du Mali qui est de 200 000.<sup>31</sup> Cette situation s'explique non seulement par les caractéristiques de la région sud du Mali et de la région nord de la Côte d'Ivoire, mais aussi par la dimension historique de la migration. La réalité est que les mêmes ethnies ou groupes

ethniques se prolongent d'un pays à l'autre en dépit des frontières artificielles héritées de la colonisation. Cette frontière n'a pas constitué de barrières infranchissables au point d'altérer la cohésion naturelle des populations de cette région arbitrairement séparées.

Quant à la ville de Sikasso, le nombre de rapatriés qui est de 19,37 pour cent,<sup>32</sup> est nettement supérieur à celui des autres communes rurales du cercle. Cette situation s'explique par sa situation géographique, son développement économique par rapport aux autres localités des régions frontalières avec la Côte d'Ivoire et à l'histoire de la ville qui constitue un carrefour des axes routiers Bamako-Sikasso-Bouaké-Bobo-Dioulasso-Bamako. La ville a connu un développement spectaculaire grâce aux transactions entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Pôle d'attraction, la ville occupe une place importante dans l'économie malienne. Centre directionnel des affaires de la région, elle répond à toutes les caractéristiques d'une ville où l'on peut facilement entreprendre des investissements depuis la Coupe d'Afrique des Nations qui s'est tenue au Mali en 2002.<sup>33</sup>

Ville agropastorale fascinante, Sikasso a été pour bon nombre de rapatriés, une lueur d'espoir. La ville fut, en plus de ces facteurs, une résidence de familles d'émigrés. Les communes de Niéna, de Lobouguoula, Doumanaba, Dambéla, Zaniéna, Kléla comptent respectivement 0,30 pour cent; 0,18 pour cent, 0,11 pour cent, 0,07 pour cent, 0,06 pour cent, 0,06 pour cent des rapatriés.<sup>34</sup> Ces communes moins avancées et plus propices aux initiatives locales, tissent des relations économiques et politiques nécessaires et importantes avec la ville de Sikasso.

Pour leur réinsertion socioéconomique, les rapatriés de la ville de Sikasso ont créé une association nommée « Association des Maliens Rapatriés de la Côte d'Ivoire » ou AMRCL en octobre 2003. Dès sa création, cette association a reçu l'assistance d'organisations internationales comme la FAO, l'Agro-Action Allemande, Mali-Anger qui ont fait des dons en vivres et en matériels agricoles. Entre 2002 et 2006 la F.A.O a fait un don de 544 tonnes de maïs, 3000 kg de haricot ; Mali-Anger et Agro-Action Allemande ont offert des matériels agricoles.<sup>35</sup>

Suite à la mauvaise gestion des aides reçues et à la crise de confiance, les femmes rapatriées de Côte d'Ivoire de Sikasso ont créé en 2005 une association dénommée « Association des Femmes Rapatriées de la Côte d'Ivoire » ou AFERCI. Selon la Présidente de cette association, « ...aussi longtemps que le tronc d'arbre durera dans l'eau, il ne se transformera pas en caïman ».

Pour elle, la crise ivoirienne a été pour eux un mal nécessaire qui leur a servi de leçon :

Je suis native de Sikasso... Nous avons beaucoup investi en Cote d'Ivoire. Au moment de la crise, tous nos magasins ont été saccagés, nos richesses ont été pillées. A notre arrivée, nous étions 3 578 personnes femmes et enfants... Nous avons initié des projets de développement local notamment la riziculture, et le maraîchage dans la plaine de la commune Kléla dont seulement 4 hectares ont été aménagés sur 500 hectares. Ces lopins de terre ont été offerts par les maîtres de la terre et les autorités locales de Kléla en guise de soutien aux rapatriés. Les travaux d'irrigation sur les quatre hectares restent sans effet par manque de moyens.<sup>36</sup>

Elle poursuit en disant que dans la ville de Sikasso, elles ont initié des projets de dallage, malheureusement elles n'ont pas reçu de financement de la part des bailleurs de fonds et de l'Etat. C'est la vente d'« attiéké »,<sup>37</sup> aliment à base de manioc, qu'elle a personnellement entreprise avec ses neveux et quelques femmes rapatriées pour s'en sortir. A ce niveau également, des problèmes apparaissent notamment au niveau du séchoir, de l'emballage, et aussi de la mévente. La production, maigre, ne couvre pas leurs besoins élémentaires. Par ailleurs, selon la Présidente, à leur arrivée, les populations de la ville de Sikasso ont ouvert un fonds de solidarité pour venir en aide aux rapatriés. Mais ce fonds a été confisqué.

Néanmoins, ils ont « bénéficié d'un don de la Fondation pour l'Enfance en nourriture (5 tonnes de riz, 5 tonnes de mil, et 2,2 tonnes de sucre). L'Union Européenne, à un moment donné, a financé 300 projets destinés aux rapatriés mais ces financements sont passés inaperçus... Nous réclamons nos droits mais sans succès ». Comme résultat, beaucoup de femmes préférèrent retourner en Cote d'Ivoire parce qu'elles ne supportent plus la situation. Dans ces situations, les femmes et les enfants sont les plus touchés. Les époux pour la plupart sont retournés en Cote d'Ivoire en laissant derrière eux leurs épouses et leurs enfants. Les problèmes pour ces enfants et leurs mamans sont entre autres des problèmes de logement, de nourriture, de santé et d'éducation.

Nous vivons cette situation avec toutes les conséquences... L'adultère et la prostitution se sont beaucoup développés parmi les femmes. Elles sont prêtes à se livrer aux hommes pour pouvoir nourrir leurs enfants qui n'ont pas l'âge de produire. C'est pourquoi nous assistons à des grossesses non désirées. Les époux ne leur envoient ni lettre, ni argent. Quant aux élèves, ils n'arrivent plus à suivre

normalement les cours parce qu'ils ne sont pas financés. Ce qui favorise la délinquance. Dans notre association, une femme devait subir une césarienne. Malgré la gratuité de la césarienne, elle n'est pas parvenue à avoir le nécessaire pour s'acquitter des frais d'ordonnances. Pour les chefs de familles hôtes, les femmes rapatriées deviennent des charges car ils ont en charge l'entretien de deux « familles » alors que le revenu journalier ou mensuel est médiocre.<sup>38</sup>

Lors de la rencontre des représentants de l'AFERCI, nous nous sommes rendu compte que les femmes ont beaucoup souffert, du début de la crise jusqu'à la cessation des hostilités. Selon elles, au moment des insurrections certaines femmes ont perdu leurs enfants. D'autres, après avoir accouché, ont abandonné leurs bébés pour se sauver. Certaines d'entre elles ont fait une dizaine de jours de marche avant de traverser la frontière au moment de la crise. Pour contourner les zones de tensions dans le but d'atteindre Sikasso au Mali, elles sont passées par le Ghana et le Burkina Faso. Parmi ces femmes, il y a des veuves, dont les enfants sont restés toujours à leur charge. Elles affirment tout de même « leur reconnaissance envers les populations pour l'hospitalité qui leur a été accordée ».

Comme l'a déjà dit leur Présidente, les problèmes majeurs auxquels elles sont confrontées sont les problèmes de logement, de santé et de scolarisation des enfants. Selon ces femmes, « les autorités de la ville, à un moment donné, ont lancé un appel aux femmes rapatriées pour la remise de vivres offerts par le PAM (Programme Alimentaire Mondial). Mais en raison de manque d'organisation, des femmes non rapatriées ont bénéficié de l'aide au détriment des vraies femmes qui en ont besoin. Cela montre à quel point la situation alimentaire est critique ». <sup>39</sup> Ces femmes ont eu l'idée la création de projets tels que la teinture, la confection de savon, le maraîchage et le petit commerce, mais les conditions d'accès aux comptes bancaires leur défavorisent beaucoup.<sup>40</sup>

#### *Dans le cercle de Kadiolo*

Comme le témoigne M. Baba Traoré Imam de Loulouni, il aurait hébergé pendant 5 ans la famille de son gendre composée de 7 personnes. Selon lui, leur réinsertion l'aurait profondément ruiné car indique-t-il chaque année il vendait une tonne de maïs pour les problèmes familiaux, mais aux jours d'aujourd'hui le rendement se résume à la seule consommation.<sup>41</sup>

Les rapatriés de Kambo insérés dans l'agriculture forment avec les parents une unité de résidence de production et de consommation ; ce qui signifie qu'ils ne se sont pas désolidarisés du groupe familial. L'appropriation des réserves foncières s'inscrit dans une dynamique rurale notamment l'exploitation collectivisée.

Dans la société malienne les règles du mariage exigent à la femme de vivre dans la famille paternelle de son mari. Selon la tradition la résidence virilocale est beaucoup sollicitée, donc l'épouse est tenue à rejoindre son mari même en cas d'exil. C'est en ces termes que les femmes rapatriées de la ville de Kadiolo expliquent leur migration en Côte d'Ivoire. Originaires de Gadiabadiala dans le cercle de Nioro du Sahel, elles ont été exilées pendant une quinzaine d'année dans le département de Séguéla, zone diamantifère de Côte d'Ivoire. Elles sont venues en dehors du programme gouvernemental. A cause du manque d'opportunités à Kadiolo, elles se sont insérées en faisant le tricotage. Les époux habitués de ce secteur ont afflué vers Massioko dans la commune rurale de Misseni ,un nouveau site d'orpaillage traditionnel, créant ainsi des quartiers qui portent le nom de villes ivoiriennes. Souvent accompagnés par les épouses, ces rapatriés ont formé des agglomérations comme Séguéla I et II pour les ressortissants en provenance de Séguéla et Tortia<sup>42</sup> I et II pour les ressortissants de Tortia dans la région de Korhogo. Pour ce qui est de leur insertion socioprofessionnelle aucun effort n'a été consenti, ni par les populations locales, ni par les organismes internationaux, à fortiori les autorités politiques, indiquent-elles. La précarité de la situation de leur époux fait que ces femmes sont restées à Kadiolo et ont entrepris le tricotage pour pouvoir payer leur loyer et les besoins de ce type. Comme dit plus haut, il faudra noter que ceux qui ont préféré aller s'installer dans les sites traditionnels d'orpaillage pratiquaient la recherche de diamant ou d'or dans les régions diamantifères de la Côte d'Ivoire. Habitués à ce mode de travail, ils ne sont pas aptes ou n'ont pas le courage et la patience de pratiquer d'autres activités qui ne rapportent pas gros dans un laps de temps court. C'est la catégorie de personnes qui ont l'espoir de s'enrichir rapidement en trouvant un filon d'or.

La réinsertion est multidimensionnelle et est fonction de la qualification professionnelle. C'est en ces termes que M.M Coulibaly rapatrié résidant à Zégoua relate les circonstances de sa migration en Côte d'Ivoire et de son insertion socioprofessionnelle dans ce pays. Diplômé de l'Institut

Polytechnique Rural de Katibougou (IPR-K), il serait parti de Bougouni après avoir déserté son poste. Secrétaire général du SNEC (Syndicat National de l'Éducation et de la Culture), ayant servi à Bouaké, San Pedro et Dabou en qualité de professeur de mathématiques, M. Coulibaly affirme avoir été contraint de migrer pour des raisons d'injustices car, selon lui, ses droits étaient bafoués comme beaucoup de ses camarades de l'époque.<sup>43</sup> Aux dires de M. Coulibaly ils étaient 120 enseignants contractuels maliens dans la seule ville de Bouaké au moment de l'insurrection. Natif de la ville de Sikasso, il déclare n'avoir pas coupé le pont avec les parents. Selon lui toutes les conditions étaient réunies pour une déflagration en Côte d'Ivoire et le Gouvernement malien avait bien fait, à l'instar des pays comme la France, de secourir ses ressortissants. Pour lui, ce fut donc un devoir pour le gouvernement. Pour sa réinsertion il a été doté d'une parcelle de terrain à titre d'habitation par le promoteur de son école et d'un lopin de culture par les autorités coutumières.

#### *Dans le cercle de Koutiala*

Nous n'avons pas rencontré beaucoup de cas de rapatriés originaires du cercle qui se sont fait recenser auprès des autorités communales et administratives. C'est ceux qui se sont fait recenser et qui sont membres des associations des rapatriés Maliens de Côte d'Ivoire. Toutefois, tous les Maires et Chefs de village interrogés estiment qu'ils doivent être nombreux. La raison qu'ils donnent est que beaucoup migraient en Côte d'Ivoire après les récoltes et revenaient pendant l'hivernage ou alternaient très souvent les séjours entre leur village et le pays d'accueil. Ce qui explique leur insertion qui s'est faite de façon anonyme. Pour comprendre leurs réinsertions et leurs situations socio-économiques, nous avons rencontré quelques-uns dans les villages des communes de Kouniana, de Molobala, de Gouadjikao, Zangasso, Konséguela, M'pessoba et dans la commune urbaine de Koutiala.

Parmi ces personnes, il y a ceux qui exploitent le champ familial avec les siens sans problèmes majeurs et ceux qui ont des problèmes (disputes instantanées, divergences de points de vue sur telle ou telle technique agricole).

Pour ceux qui exploitent les champs familiaux avec les leurs, nous pouvons noter le cas de L. Dembélé qui rapporte :

J'ai quitté mon village de Konkonbougou (Konséguela) pour la RCI (République de Côte d'Ivoire) où j'ai fait trente ans. Si, aujourd'hui, je suis avec les miens au village sans problèmes ; c'est parce que je revenais tout le temps ici. J'avais même laissé certains de mes enfants qui travaillaient avec eux en dehors des périodes de cours à l'école. Et aussi, je soutenais matériellement mes frères et j'ai même construit à Koutiala une maison dont le loyer leur revenait. Cependant, vu mon âge, je vais m'installer dans cette maison en dur pour faire le commerce. Même avec ça, mes enfants resteront ici. ».

De même, le vieux Mamadou Dembelé de Yafola (Commune de Zébala) abonde dans le même sens en disant : « Mes enfants sont auprès de leurs oncles au village, ils cultivent ensemble. Moi même, je suis devenu vieux, je n'ai plus de force, c'est pourquoi je fais la navette entre ici et Koutiala-Ville ». Nous pouvons aussi citer le cas de Mountaka Traoré qui est auprès des siens et qui est même parvenu avec l'aide d'un conseiller villageois à obtenir une parcelle de culture pour son ami connu en RCI. Le cas le plus frappant est le cas de M. Goïta de Kouniana revenu de la RCI avec sa famille et qui s'est bien intégré. Son père nous dit : « j'ai fait beaucoup de sacrifices pour qu'il revienne sain et sauf. Aujourd'hui Dieu merci, il est là avec nous ... ». Le maire de cette localité rapporte qu'il connaît huit autres jeunes à Niajasso et Kouniana qui sont bien intégrés dans leurs familles.

Pour ceux qui ont des problèmes d'exploitation de terres, nous pouvons citer d'abord le cas de Sanogo de Sangha (5 km de Koutiala) qui était planteur cultivateur à Tabou ( frontière libérienne). Ce dernier, après un hivernage avec son père, s'est vu chassé par ce dernier.

C'est son oncle maternel qui l'a aidé à acquérir la parcelle qu'il nous a montré. La cause serait une « mésentente avec son frère qui est plus aimé par son père. » Puis il y a celui de Mountaka<sup>44</sup> qui avait été bien accueilli pendant trois ans, qui dit ne plus vouloir continuer à vivre avec les siens car dit-il, « exclu de toutes les prises de décisions et donc complètement laissé à lui-même. » Et enfin, nous pouvons citer, le cas de M. Dembelé de Kamona qui a été obligé de quitter sa famille suite à une exclusion totale dont on lui a fait montre, et c'est son ami d'enfance qui l'a aidé à trouver un champ dans le village et à se construire un appartement.

### **Autorités et rapatriés : avis contradictoires sur la problématique de réinsertion**

Les avis sont partagés à propos de la réinsertion socio-économique des Maliens de l'extérieur en général, et ceux rapatriés de Côte d'Ivoire en particulier. De l'avis du Président<sup>45</sup> de l'APREMEX (L'Association Pour la Réinsertion des Maliens de l'Extérieur), il y a l'inexistence de structures étatiques pour la réinsertion socio-économique des rapatriés. Entrepreneur de son état, il déclare avoir migré en Côte d'Ivoire en 1978 après ses études pour retourner au Mali en 2004 :

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire avait initié la valorisation des plantations et la promotion de la culture du café et du cacao dans sa politique agricole qui demandait de la main d'œuvre. Les pays du Sahel notamment le Mali avait fourni un grand nombre pour valoriser les terres. Cette migration était saisonnière, et même souvent perpétuelle, formant ainsi un brassage ethnique. A l'époque, le pays disposait de structures économiques avec un esprit d'entrepreneuriat fécond. C'est dans ces circonstances que j'ai migré en Côte d'Ivoire après avoir fini mes études pour mettre mon diplôme en valeur.

Ce fut une époque où le Mali ne disposait pas de structure adéquate pour intégrer tous ses talents. Cependant l'arbre ne doit pas cacher la forêt : l'économie ivoirienne est devenue prospère grâce aux investissements étrangers et aux ressources humaines compétentes qui ont beaucoup contribué au développement des unités industrielles. Les plantations ont été arrachées des propriétaires suite au concept de nationalisme du régime en place. Les propriétaires fonciers ne pouvant plus vivre de la rente foncière ont cherché à réactiver le droit d'antériorité soutenu par les hommes politiques. Les conflits se sont enracinés lorsque la loi sur le domaine rural fut votée en 1998. L'article premier de cette loi stipule que « le domaine foncier rural est constitué par l'ensemble des terres mises en valeur ou non et quelle que soit la nature de la mise en valeur. Il constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admises à en être propriétaires » (Aka 2001:132).

Cet article dit clairement que la propriété est réservée aux seuls Ivoiriens et il est sous-entendu que les étrangers ne peuvent travailler qu'avec un bail.

La crise a provoqué une expropriation des richesses. La réinsertion socio-économique des migrants de retour est un phénomène complexe qui demande une appréciation à sa juste valeur en raison du manque de structure d'accueil et d'un programme de financement. Le Gouvernement du Mali n'a pas les moyens de créer des structures efficaces de réinsertion socio-économique des « retournés Maliens » ; c'est pourquoi l'apport de la société civile est beaucoup sollicité. Les migrants de retour qui opéraient dans les unités industrielles et dans les plantations ont une certaine expertise qu'il ne faut pas nier. Le rapatriement organisé par le Gouvernement du Mali au moment des insurrections s'est fait dans un désordre total et, si on se limitait à ce programme, beaucoup de nos compatriotes allaient mourir. C'est pourquoi il est difficile de dire avec exactitude le nombre des rapatriés.

On peut dire sans se tromper que les rapatriés atteignaient le nombre de 1 500 000 personnes volontaires ou non, c'est à dire forcés d'évacuer par le cours des événements. Les chiffres publiés par l'Etat ne sont pas exacts dans la mesure où ils ont été élaborés en fonction des arrivages par convoi alors que nombreux sont ceux qui ne se sont pas fait recenser ou tout simplement ne se sont pas déclarés. Selon Modibo Kane Diallo, présentement, avec la crise ivoirienne, il y a un redéploiement du pôle économique.

Au lieu d'Abidjan, nous sommes à Dakar où 90 pour cent des importations et des exportations du Mali se font par le port de cette ville. En raison de la difficulté de réinsertion des rapatriés, beaucoup de ces migrants de retour se sont redirigés vers l'Espagne. L'intensification du flux vers l'Europe à travers les îles Canaries résulte de la mauvaise gestion de la réinsertion socio-économique des rapatriés venus de la Côte d'Ivoire qui s'ajoutent aux jeunes résidant au pays qui se trouvent eux aussi dans l'incertitude d'avoir de l'emploi. Dans le cadre de la réinsertion socio-économique l'APREMEX (Association Pour la Réinsertion des Maliens de l'Extérieur) que je préside a bénéficié d'une parcelle de 200 lots dans la commune rurale de Safo, à travers son programme immobilier. Malheureusement, ce programme est toujours à la recherche de financement. La réinsertion socioéconomique est difficile en raison des paramètres qui entrent en jeu, elle est reléguée au second plan par le gouvernement ... Imaginez pour quelqu'un qui a fait 20 ans en exil et qui retourne en situation de dénouement, il perd tout repère et doit nécessairement toujours être assisté. Le Mali ne doit pas être encore un pays migratoire au contraire, il doit

être un lieu d'immigration en raison de ses potentialités incommensurables en terres cultivables que la nature lui a offertes. Nous devons exploiter nos ressources locales afin de limiter la migration qui se termine toujours dans la plupart des cas par une rémigration dans des situations déplorables.<sup>46</sup>

Pour le chef de département de la promotion économique et de la réinsertion des Maliens de l'étranger du Ministère des Affaires Etrangères du Mali,

Selon les statistiques les Maliens sont estimés à 2 000 000 en Côte d'Ivoire. En 2002, le rapatriement a été organisé au moment de la crise par le Gouvernement de la République du Mali. A cet effet, une commission de crise a été mise en place. Elle regroupait en son sein le Ministère des Affaires Etrangères, celui des Maliens de l'Étranger, et celui de la Santé. Nous recevions presque chaque semaine des rapatriés venant d'autres horizons tels que la France, l'Espagne etc., mais ces rapatriements se faisaient de manière spontanée. C'est qu'il est très difficile de voir un regroupement associatif de rapatriés d'autres horizons. Mais comme le cas de la Côte d'Ivoire est un cas particulier parmi tant d'autres nous avons mis un accent particulier sur ce cas en raison de son ampleur et son impact sur l'économie malienne. Nous avons adopté une stratégie qui consiste à les inciter à se regrouper en association pour avoir accès aux ressources locales. Cette initiative a été beaucoup sollicitée dans la mesure où certaines d'entre elles ont accès aux financements. Il est difficile de satisfaire toutes les associations à court terme car la réinsertion socio-économique est aussi fonction de fonds de roulement or ces fonds leur manquent beaucoup parce qu'ils étaient démunis à leur arrivée ... A travers le projet PAREF2 du Ministère de la Promotion Féminine, certaines associations féminines ont été financées par les bailleurs de fonds. Nous, notre devoir c'est de les orienter vers les projets pour avoir accès au financement. Le PAREF2 a financé le « projet attiéké » de L'ARM, a octroyé un lopin de terre à l'AMARCI dans l'office du Niger plus précisément dans le village de Kourouma pour la riziculture. Les études de faisabilité ont été financées par la Banque Mondiale, son exploitation est en vue. Le PDRIK (Programme de Développement Rural Intégré de Kita) leur a également octroyé des lopins de terre destinés à la culture sèche. L'AMARCI a également soumis un programme de lutte contre le VIH/SIDA à la coordination de lutte contre le VIH/SIDA pour un dépistage parce que la Côte d'Ivoire est un pays où le taux de prévalence est élevé. Ceux qui

n'ont pas adhéré à une association sont moins favorisés par ces programmes de réinsertion socio-économique. Donc le regroupement est une condition sine qua non pour avoir accès aux ressources locales. La politique d'isolationniste rend le courtage difficile et n'incite pas aux encouragements... Les migrations de retour sont beaucoup fréquentes au Mali actuellement et nous sommes unanimes là dessus que la migration fait partie de nos mœurs.

Elle est comme un processus dans la vie d'un garçon car dans notre culture un garçon doit toujours affronter les difficultés. Cette conception encreée dans les têtes pousse les garçons à migrer vers les Etats européens par tous les moyens (pirogues, à pieds) car les ressources ne leur permettent pas d'y accéder par les voies légales.<sup>47</sup>

### **Impact du rapatriement sur le développement**

Il s'agit pour nous dans cette section, d'étudier l'impact du rapatriement sur le développement dans le district de Bamako, les villes urbaines et les communes étudiées, la participation des rapatriés au développement à travers les financements de projets et les fonds de développement investis dans les secteurs agricoles par les ONG et les bailleurs de fonds. La participation des rapatriés au développement à travers des associations et ONG ainsi que les initiatives intéressantes constituent les caractéristiques de la situation qui a suivi le rapatriement. Le conflit ivoirien et ses conséquences sur le Mali ont conduit le gouvernement du Mali à faire de l'assistance aux rapatriés la promotion de sa politique d'autosuffisance alimentaire. Parmi les efforts de l'Etat malien, nous pouvons citer parmi tant d'autres, ses actions à travers l'ONG Agro-Action Allemande qui a donné des matériels agricoles, notamment les animaux de trait, les charrues, les charrettes, les semoirs. Ces gestes font suite à une étude professionnelle menée par le Gouvernement dans sa politique d'orientation économique. Ces communautés ont été orientées vers ce secteur avec l'octroi de terres de culture et de maraîchage.

Le rapatriement a mobilisé beaucoup d'initiatives de développement, surtout la création des activités génératrices de revenus, avec le développement du maraîchage, de la culture de la pomme de terre qui ont contribué à rehausser le niveau de productivité et les capacités des populations locales qui avaient comme revenu principal les rentes migratoires. La réinsertion professionnelle est multidimensionnelle indique

monsieur Baba Coulibaly sous-directeur du service d'agriculture de Kadiolo. Selon lui l'Etat malien, compte tenu de ses moyens, s'est appesanti uniquement sur les mécanismes et les conditions de développement du secteur agricole, les autres catégories professionnelles sont laissées pour compte.

Constituant une main d'œuvre qualifiée, avec l'acquisition des matériels agricoles les rapatriés arrivent à supporter la réinsertion et à dégager les bases de promotion du secteur agricole et maraîcher.

La situation démographique et économique de ces retournés Maliens relance le débat sur leur participation à la mise en œuvre des conditions pouvant jeter les bases d'un développement durable. Le rapatriement a contribué à stimuler le développement de petits projets. Il faudra reconnaître que, depuis leur retour au bercaïl, ces « retournés » qui sont venus avec d'autres cultures, d'autres mentalités et d'autres expertises ont contribué à rendre dynamiques certains secteurs de l'économie malienne. C'est surtout le cas des grandes villes où des rapatriés ont ouvert des « bars restaurants » ou « maquis » du style ivoirien. D'autres ont créé des associations dirigées par des femmes, ont entrepris du commerce de l'« attiéké » à Bamako et à Sikasso. Ces activités ont créé des emplois temporaires ou à long terme pour les initiateurs. Certains rapatriés arrivent même à envoyer de l'argent à leurs familles restées en Côte d'Ivoire ! Ce qui était le contraire il y a une décennie.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que la réinsertion des « retournés » Maliens a réussi d'un côté et a permis de redynamiser l'environnement des villes urbaines et à relancer l'économie malienne. Certes le rapatriement s'est accompagné d'effets négatifs qui seront discutés au chapitre consacré à la pression sur les ressources et aux tensions sociales qui en ont résulté, mais le retour massif si craint n'a finalement pas abouti à la déstabilisation de la sous région comme avancé par certains auteurs.

L'éveil de conscience est aussi un facteur de développement, d'autant plus que l'entraide était notoire et tous les acteurs ont formé un bloc pour arriver à un résultat significatif. Partant de ces constats, nous pouvons dire que le rapatriement au Mali a donné un coup de pouce au développement. Avec une meilleure organisation dans une dynamique de réinsertion équilibrée, les communautés rapatriées peuvent contribuer à l'essor d'un développement spectaculaire à cause de leur expertise acquise en Côte d'Ivoire.

La création de projets micro-économiques a permis à beaucoup de rapatriés de s'en sortir. La maîtrise du rapatriement résulte de la politique mise en place par le Gouvernement du Mali qui a préconisé l'évacuation vers les régions et villages d'origine. C'est ce mécanisme qui a contribué à atténuer le flux et à conférer une autre dimension au rapatriement.

Cependant, selon Dramane Traoré :<sup>48</sup>

L'arbre ne doit pas cacher la forêt car beaucoup d'initiatives ont échoué en raison de contraintes écologiques et d'opportunités, les rapatriés n'ont pas souvent pu exploiter leur expertise dans les différents secteurs d'activités génératrices de revenus particulièrement dans le domaine de la production agricole.

La baisse des rendements de la terre, en l'occurrence son appauvrissement, a encore entraîné un redéploiement des populations vers les contrées plus fertiles en Côte d'Ivoire ou dans les grandes villes du sud du Mali., malgré la situation politique S'agissant des difficultés relatives à l'insertion de ces communautés, il faut reconnaître qu'elle est problématique car les populations locales que les rapatriés ont trouvées sur place ont du mal à s'insérer eux aussi de façon convenable dans le tissu socio-économique.

Les rapatriés peuvent contribuer à rendre dynamique le développement par la diversité de leurs expertises ou la dynamique de leur mentalité, mais force est de reconnaître que ce ne sont pas ceux qui avaient les moyens financiers qui ont été forcément rapatriés. La plupart des rapatriés constituent des charges pour les autorités politiques et les populations locales surtout rurales. Ils sont pauvres, n'ont rien et il faut travailler à leur insertion qui demande beaucoup d'investissement humain et financier.<sup>49</sup> Comme exemple, voir ci-dessous sur le tableau n°2 la concentration des rapatriés dans le cercle de Kadiolo qui a une économie essentiellement basée sur l'agriculture et les sites d'orpillage traditionnels.

Ces chiffres concernent ceux qui sont connus ou qui se sont déclarés à la préfecture, aux différents camps ou au service du Développement Social et Economique du cercle de Kadiolo. Le chiffre peut être plus élevé que ce que nous avons ici.

**Tableau 2** : Situation générale des rapatriés du cercle de Kadiolo

N°	Communes	Nombres
01	Kadiolo	387
02	Loulouni	348
03	Kai	200
04	Nimbougou	206
05	Diou	200
06	Dioumaténé	269
07	Zegoua	338
08	Fourou	119
09	Misséni	275
<b>Total</b>		<b>2421</b>

Source : Secteur d'agriculture de Kadiolo le 22 novembre 2006

**Tableau 3** : Situation des rapatriés par catégorie d'invalidité ou de non effectivité dans l'économie dans le cercle de Kadiolo le 11 mai 2005<sup>50</sup>

Catégories	Nombres
Personnes âgées	62
Malades tuberculeux	16
Personnes handicapées	10
Personnes vivant avec le VIH/SIDA	12
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kadiolo ; le 11 mai 2005

Le nombre des catégories de rapatriés sur le tableau n°3 est sans doute relativement limité, mais les conditions sont si particulièrement difficiles que, même dotés de tous ce dont ils ont besoin pour le développement, l'impact de la mise en œuvre de leurs initiatives ne serait pas significatif.